



AVIS AUX NAVIGATEURS N° 7 - 2022

RÉGION MAISONNEUVE

SECTION MONTRÉAL – LAC ONTARIO

TRANSFERT DE PILOTES D'APL À L'ÉCLUSE DE SAINT-LAMBERT

Les navigateurs sont avisés que les pilotes de l'Administration de pilotage des Laurentides (APL) seront transportés à destination ou en provenance de l'écluse de Saint-Lambert par bateau-pilote.

1. Les pilotes qui ont l'intention de monter à bord d'un navire sécurisé dans l'écluse de Saint-Lambert seront déposés au quai des embarcations de plaisance en aval de l'écluse de Saint-Lambert. Ils auront accès à l'écluse par la barrière d'accès nouvellement installée.
2. Les pilotes débarquant d'un navire sécurisé à l'écluse de Saint-Lambert peuvent sortir de l'écluse au quai des embarcations de plaisance pour monter à bord du bateau-pilote.
3. Les pilotes qui embarquent ou débarquent d'un navire sécurisé au mur en aval de l'écluse de Saint-Lambert seront transportés directement du ou au navire par le bateau-pilote.

Le personnel de la CGVMSL ne fera pas d'escorte pour les échanges de pilotes et ne sera pas en mesure de déverrouiller la barrière d'accès au mur d'approche jusqu'à avis contraire.

Le 15 mars 2022